



JURY D'ASSISES 2023 : TIRAGE AU SORT

En application des dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, la désignation des jurés appelés à siéger en Cour d'Assises est effectuée par tirage au sort, à partir des listes électorales.

Aussi, afin de composer la liste préparatoire du Jury Criminel de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne pour 2023, un tirage au sort par traitement informatique de 27 personnes inscrites sur les listes électorales générales aura lieu en séance publique
le 2 juin 2022 à 11 heures 00, en salle des mariages de la mairie déléguée de Moret-sur-Loing.

Il est précisé que seules les personnes ayant 23 ans révolus au cours de l'année 2023 pourront être retenues.

Les habitants de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne, intéressés, peuvent assister audit tirage au sort.

Le Maire,

D. ZAKEOSSIAN

